

## République Française

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Département de l'Hérault - Commune de SAINT JEAN DE FOS

Nombre de membres 19  
En exercice présents 12

### *Séance du 20 Juin 2014*

Date de la convocation : 16 juin 2014

Le vingt juin deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Maire

Etaients présents : Guy-Charles AGUILAR, Thierry FABRE, Jean-Philippe GENTIL, Chantal SOYER, Nelly GREGOR, Maurice CAUDERLIER, Marie-José BOIX, Christine ALIA, Yvan CARCENAC, Frédéric BERNHEIM, Laetitia GIL, Jocelyne KUZNIAK,

Absents : Chantal COMBACAL (pouvoir à Nelly GREGOR), Philippe SUPERSAC, Christine GRANDMAN (pouvoir à Jean-Philippe GENTIL), Pascal STAMM (pouvoir à Frédéric BERNHEIM), Franck VIDAL (pouvoir à Jocelyne KUZNIAK), Christine CAPELLI (pouvoir à Thierry FABRE), Pascal DELIEUZE (pouvoir à Guy-Charles AGUILAR)

Secrétaire : Frédéric BERNHEIM.

#### Ordre du jour :

- 1. Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

M. le Maire demande à ce qu'il soit rajouté à l'ordre du jour un point sur l'organisation des T.A.P dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires suite à une réunion hier avec Familles Rurales.

#### **1. Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires**

La municipalité a choisi de se doter des services d'une coordinatrice.

M. le Maire rappelle que le poste de coordinatrice est à mettre en place avant le 26 juin 2014, date à laquelle est prévue la réunion avec les parents d'élèves.

Mme GIL indique qu'une rencontre a eu lieu hier avec Familles Rurales et ce avant la réunion avec les parents d'élèves le 26 juin. L'association a présenté un projet de convention de partenariat de coordination des TAP à hauteur de 12 heures par semaine.

Mme GREGOR demande quelle serait l'autonomie de la commune avec cette convention.

M. le Maire précise qu'elle garde le contrôle par le biais des comités de pilotage et de gestion.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 abstentions (Mme Kuzniak et le pouvoir de M. Vidal, Mme Capelli ayant donné pouvoir à M. Fabre, M. Delieuze ayant donné pouvoir à M. Aguilar) et 16 voix pour, autorise le Maire ou son représentant à engager toute convention visant à l'animation, à l'organisation***

***et/ou la coordination des temps d'activités périscolaires dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.***

## **2. Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014 relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-1-957 du 4 juin 2014 indiquant le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin en vue des élections sénatoriales du 28 septembre 2014

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Chantal SOYER, Nelly GREGOR, Frédéric BERNHEIM et Laetitia FOURNIER-GIL

Liste déposée et enregistrée : 1

Liste A composée par :

FOURNIER-GIL Laetitia  
AGUILAR Guy-Charles  
GREGOR Nelly  
GENTIL Jean-Philippe  
DUPY-BOIX Marie-José  
BERNHEIM Frédéric  
SOYER Chantal  
FABRE Thierry

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidats, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 14

M. le Maire proclame les résultats définitifs : à l'unanimité des suffrages exprimés, la liste A obtient les 5 sièges de titulaire et les 3 sièges de suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question posée, la séance est levée à 21 h 15